

## LE RÉSEAU DES GRANDES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Le Réseau des Grandes Écoles Spécialisées (Réseau GES) a été créé en 1983 et compte en 2017 plus de 6 500 étudiants de Bac à Bac+5. Les formations dispensées par les écoles spécialisées du Réseau GES sont toutes sanctionnées par des diplômes reconnus par l'État niveaux 1 & 2.

Le réseau est composé de 6 grandes écoles spécialisées :

- ▶ Le Pôle Paris Alternance (PPA)
- ▶ Le n°1 des MBA diplômants en alternance (MBA PPA)
- ▶ L'École Internationale de Marketing du Luxe de Paris (EIML Paris)
- ▶ L'École Supérieure de Génie Informatique (ESGI)
- ▶ L'Institut de Création et d'Animation Numériques (ICAN)
- ▶ L'École d'Internet et d'Audiovisuel (ECITY)



**Le Réseau GES c'est :**

- 6 écoles spécialisées de Bac à Bac+5
- 12 diplômes reconnus par l'État Niveaux 1 & 2
- 6 500 étudiants en formation
- 13 000 anciens élèves
- 4 500 entreprises partenaires
- 6 campus dans Paris

## POURQUOI RECRUTER EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DES ÉTUDIANTS DU RÉSEAU GES ?

École	Niveau de Formation	Durée du contrat	Objectifs
<b>PPA</b>	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez et recrutez des experts en marketing, communication, management commercial...
<b>PPA</b>	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez des spécialistes en finance, contrôle de gestion, audit et conseil...
<b>ESGI</b>	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez et recrutez des experts en informatique (réseau, sécurité, développement...)
<b>ICAN</b>	Bac à Bac+5	1 à 3 ans	Formez et recrutez des experts de la création de sites web, de jeux vidéo,...

# POURQUOI VERSER AU RÉSEAU GES ?

Verser votre taxe d'apprentissage représente un réel investissement sur l'avenir, qu'il vous appartient de bien maîtriser. La taxe d'apprentissage est en effet la seule taxe pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Vous pouvez ainsi contribuer à la formation de vos actuels et futurs salariés qui assureront demain le développement de votre entreprise, et donc favoriser l'insertion professionnelle de jeunes talents.

## 1 VERSER AU RÉSEAU GES C'EST ÊTRE PARTENAIRE POUR :

- Participer à l'enseignement au plus haut niveau
- Garantir une formation de qualité à nos étudiants et vos futurs collaborateurs
- Soutenir la mise à niveau et l'innovation de nos outils pédagogiques ou nos locaux
- Participer aux conférences professionnelles, séminaires, congrès et salons
- Accéder à nos services stages-emplois et pré-recrutement de candidats
- Permettre une gestion simplifiée de vos dossiers

## 2 LES AVANTAGES DE VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU RÉSEAU GES :

Le Réseau GES est doté des services d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage OCTALIA : organisme national interprofessionnel, donnant aux entreprises et aux cabinets comptables partenaires du Réseau GES de nombreux avantages.

### Vos services «taxe d'apprentissage»

- Accès à un espace personnel et sécurisé : [www.octalia.org](http://www.octalia.org)
- Calcul en ligne du montant de la taxe d'apprentissage et impression
- Gestion de vos versements aux écoles
- Télérèglement en ligne

### Vos services «formation»

- Calcul des cotisations et impression des bordereaux de formation continue
- Service d'aide au montage administratif et à l'archivage des dossiers de formation continue professionnelle (avec prise de contact avec l'OPCA)
- Mise à disposition d'un service dédié aux problématiques de la FPC (taux, législation, etc.)

“ Reverser votre taxe d'apprentissage c'est devenir partenaire d'un établissement professionnel et engagé. ”

## RÉALISATIONS 2017



- Ouverture de nouvelles sections en apprentissage
- Renouvellement du mobilier pédagogique des écoles
- Renouvellement du parc informatique étudiant
- Renforcement du partenariat CISCO, l'ESGI devient première académie à pouvoir délivrer l'intégralité du programme Netacad



## L'ISFJ : LE NOUVEAU PARTENAIRE DES ÉCOLES PPA, ESGI ET ICAN

# ISFJ

**L'institut Supérieur de Formation au Journalisme compte en 2017 près de 300 étudiants de Bac à Bac+5. Les formations dispensées par cette école spécialisée est sanctionnée par des diplômes reconnus par l'État : BTS & niveaux II.**

- ▶ 1 école spécialisée de Bac à Bac+5
- ▶ 3 diplômes reconnus par l'État  
BTS & niveaux 2
- ▶ 250 étudiants en formation
- ▶ plus 500 anciens élèves
- ▶ Une centaine de journalistes et professionnels des médias qui interviennent chaque année

L'ISFJ a conclu 3 partenariats avec 3 écoles du Réseau GES afin de proposer des formations innovantes, notamment en alternance, sur ses 3 sites :

- ▶ avec le Pôle Paris Alternance (PPA), notamment dans le cadre de l'alternance, des programmes de communication au niveau Bac+5
- ▶ avec l'École Supérieure de Génie Informatique (ESGI), des programmes en informatique en cycle initial ou alterné de Bac à Bac+5
- ▶ avec l'Institut de Création Animation Numérique (ICAN), des filières de formation dans le domaine du web et du numérique de Bac à Bac+5

Les écoles du Réseau GES (PPA, ESGI, ICAN, EIML et ECITV) ont conclu un partenariat avec l'ISFJ, l'une des meilleures école de journalisme en France, de Bac à Bac+5, permettant aux étudiants du Réseau GES :

- ▶ D'obtenir un double diplôme en Journalisme, notamment dans les filières marketing et communication de PPA et de l'ECITV
- ▶ De former les étudiants du réseau GES, notamment ceux de l'ICAN, de l'EIML et de l'ESGI, aux techniques journalistiques et rédactionnelles afin de leur apporter des compétence, notamment de synthèse et d'analyse, qui leur seront utiles tout au long de leur carrière professionnelle
- ▶ De mutualiser les plateaux techniques, afin de faire bénéficier aux étudiants du Réseau GES du plateau TV de l'ISFJ pour des ateliers en audiovisuel

## COMMENT VERSER ?

### 1 INFORMEZ L'OCTA DE VOTRE CHOIX DE VOS INTENTIONS DE VERSEMENT

Le versement direct aux écoles du Réseau GES ou à ses partenaires n'est pas possible. Afin de leur verser votre taxe d'apprentissage, vous devez choisir un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA). Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un OCTA agréé.

**Vous avez le choix entre deux possibilités :**

- **OCTALIA**

OCTA de l'ISFJ, partenaire du Réseau GES, avec accès à tous les services en ligne sur [www.octalia.org](http://www.octalia.org) (espace entreprise).

- **OCTA auquel votre entreprise est affiliée**

Vous pouvez, si vous le désirez, verser votre taxe d'apprentissage en passant par votre OCTA habituel. N'oubliez pas de bien préciser dans ce cas-là le nom de **l'école (ISFJ)** ainsi que les catégories de formation auxquelles vous voulez faire votre versement.

**Nous vous rappelons que les écoles du Réseau GES ou ses partenaires sont habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage selon la répartition suivante :**

Nom de l'école	Barème / Quota
<b>ISRP Boulogne</b> UAI : 0752824 M 19 - 25 rue Gallieni • 92100 Boulogne Billancourt	100% Barème A
<b>ISFJ</b> UAI : 0755096 G 273/277 rue de Vaugirard • 75015 Paris	100% Barème B
<b>Cerfal UFA PPA ou UFA ESGI ou UFA ICAN</b> UAI : 0754458 N 2, rue Lacaze • 75014 Paris	100% Quota

### 2 RETOURNEZ-NOUS LA PROMESSE DE VERSEMENT

Vous avez la possibilité de nous faire parvenir la promesse de versement de votre taxe d'apprentissage aux écoles du Réseau GES ou à ses partenaires.

**Pour cela, nous vous invitons à :**

- Remplir le document proposé ci-joint
- Retourner la promesse de versement par email à [avurpillat@reseau-ges.fr](mailto:avurpillat@reseau-ges.fr) ou par courrier au **Réseau GES**, 11, rue Énard • 75012 Paris, à l'attention d'Adrien Vurpillat

En recevant votre promesse de versement, nous pourrions ainsi nous assurer auprès de l'OCTA compétent que vos intentions seront bien respectées.

En vous remerciant pour votre contribution à la formation de nos étudiants et de vos potentiels futurs salariés.

**Adrien VURPILLAT** • *Directeur Relations Clients*  
Tél : 01 85 56 82 82 • E-mail : [avurpillat@reseau-ges.fr](mailto:avurpillat@reseau-ges.fr)